

**FR**

**FR**

**FR**

## FICHE ACTION

Intitulé/Numéro	Projet d'appui à la réforme des forces de sécurité intérieure au Tchad (PAFSI) – <u>Volet 2</u> N° CRIS : FED/2010/022-224		
Coût total	Montant total : 14 500 000 EUR Contribution UE : 14 500 000 EUR soit 4,6% du PIN Contribution Tchad : 0		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Approche projet / gestion partiellement décentralisée		
Code CAD	15210	Secteur	Gestion et réforme des secteurs de sécurité

### **1. MOTIF**

#### **1.1. Contexte sectoriel**

Depuis l'adoption, le 3 mars 1996, d'une nouvelle constitution, le gouvernement du Tchad a initié un processus de transition démocratique dont le double objectif est l'instauration d'un Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance. La SNRP 2 (01/2008) identifie la promotion de la bonne gouvernance comme l'un des cinq axes d'intervention prioritaires et elle fixe l'objectif de renforcer la sécurité des personnes et des biens. Toutefois, aucun programme spécifique ou stratégie sectorielle n'a été développé.

Au Tchad, la sécurité générale des personnes et des biens est confiée aux trois forces suivantes : la police nationale (PN), la gendarmerie nationale (GN) et la garde nationale et nomade du Tchad (GNNT). Leurs effectifs sont estimés à 5 000 éléments pour la police, 5 000 également pour la GNNT et 10 000 pour la gendarmerie. Les forces de sécurité intérieure (FSI) sont couramment employées sur des théâtres d'opérations militaires et détournées de leurs missions de sécurité publique.

Constitué pour faire face aux enjeux sécuritaires liés à l'afflux de réfugiés soudanais et de personnes déplacées, le détachement intégré de sécurité (DIS) est une unité spécialement déployée à l'Est du pays en vertu de la résolution 1778 (25/09/2007), du conseil de sécurité de l'ONU. Placé sous commandement tchadien, il comprend 850 éléments policiers et gendarmes. Il est soutenu et conseillé par la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) au moyen d'un « trust fund » abondé principalement par la Commission européenne.

Le système de sécurité intérieure au Tchad est globalement très dégradé et nécessite une véritable reconstruction fondée sur un concept de sécurité intérieure clarifié et distingué de celui de défense nationale. L'ampleur des réformes nécessaires appelle une approche méthodique fondée sur des plans stratégiques de développement de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale et de la Garde Nationale et Nomade du Tchad. La capacité de ces forces à satisfaire les besoins de sécurité des populations est également conditionnée par la professionnalisation de leurs personnels, l'évolution des mentalités et de leurs cultures de corps, pour les mettre en conformité avec les exigences de la déontologie d'un service public d'un Etat de droit, et leur efficacité dissiper les principales problématiques et particulièrement le contexte général d'impunité. Le climat d'insécurité est largement conditionné par le contexte général d'impunité et la faible efficacité de la chaîne pénale.

#### **1.2. Enseignements tirés**

La bonne gouvernance et la sécurité publique sont annoncées comme des priorités par l'Etat tchadien. Certaines mesures actuelles ou récentes sont de nature à démontrer son engagement en ce sens : augmentation substantielle du budget alloué au ministère de l'intérieur et de la sécurité publique qui est passé de 7 à 12 milliards de FCFA, projet de réalisation de brigades de gendarmerie pour faire suite aux états généraux des armées, recrutement de 1 000 gardiens de la paix en 2008, rétablissement de la PN dans ses missions abandonnées aux forces militaires. La création d'un ministère des droits de l'homme et de la promotion des libertés constitue également un signal positif.

En matière d'appui aux FSI, hormis le cas particulier de l'intervention de l'ONU et de l'action de la MINURCAT, il n'y a pas au Tchad de précédent de même ampleur que le projet PAFSI. Seule la

coopération française est réellement présente dans ce domaine et, même si son action et son influence sont importantes, ses budgets d'intervention courants restent relativement modestes. Les associations de défense des droits de l'homme sont engagées dans un travail d'information et de sensibilisation des populations mais manquent de moyens financiers.

### **1.3. Actions complémentaires**

Le premier volet du PAFSI porte principalement sur des appuis au DIS et à la Police Nationale pour le renforcement de ses capacités de planification et de gestion, la professionnalisation de ses personnels et le renforcement des normes déontologiques.

Le PAFSI se positionne en complémentarité avec l'action de la coopération française au bénéfice de la PN. La coopération en faveur de la police s'appuie sur un fonds de solidarité prioritaire de 1,5 millions d'euros ; ses domaines d'intervention sont la gestion des ressources humaines, la formation et l'opérationnel centré principalement sur la police judiciaire et la police de proximité.

Les interventions des autres bailleurs sont pour l'heure restées très ponctuelles ou restreintes. La coopération américaine (US AID) dispense pour l'essentiel des formations en matière de lutte contre le terrorisme. La banque africaine de développement (BAD) a appuyé la formation de la police nationale au moyen d'une aide budgétaire de 100 millions de FCFA pour l'achat de matériels pédagogiques et l'appui à la réalisation de formations. Dans le cadre de son prochain exercice financier, la BAD n'envisage pas un nouvel appui aux forces de sécurité intérieure.

Le présent projet et le programme d'appui à la justice au Tchad de la CE (PRAJUST-10<sup>ème</sup> FED) se renforcent mutuellement pour la consolidation de l'Etat de droit, l'amélioration de la chaîne pénale et la garantie des libertés individuelles.

### **1.4. Coordination des bailleurs de fonds**

Le Ministère de l'Economie et du Plan (MEP), Maître d'Ouvrage du PAFSI est également responsable du groupe formel de suivi qui regroupe tous les bailleurs pour une meilleure harmonisation et coordination de l'aide dans l'esprit de la déclaration de Paris.

D'autre part, le PAFSI recherchera une coordination étroite avec :

- Le programme d'appui à la justice au Tchad (PRAJUST-10<sup>ème</sup> FED).
- La coopération française pour son programme d'appui au renforcement des capacités de la police nationale.
- La MINURCAT pour son appui au DIS.
- Le ministère des droits de l'homme et les associations de défense des droits de l'homme eu égard aux actions destinées à favoriser la promotion de cultures de corps respectueuses des valeurs républicaines.

Le PAFSI recherchera une coordination étroite avec la coopération française, la MINURCAT et le PRAJUST.

## **2. DESCRIPTION**

### **2.1. Objectifs**

Objectif général : Contribuer à réduire la pauvreté en renforçant la sécurité des citoyens et des biens.

Objectif spécifique : La sécurité des citoyens et des biens est assurée efficacement par les FSI dans le respect des normes démocratiques.

Il s'agit de mettre à niveau les forces de sécurité intérieure pour qu'elles traitent efficacement les principales problématiques de sécurité dans le cadre d'un service public d'un état de droit.

## **2.2. Résultats escomptés et principales activités**

### **Résultat 1 : La GN et la GNNT assurent le service public de police civile dans le respect des valeurs républicaines.**

Il porte sur l'accompagnement du recentrage des engagements de la GN et de la GNNT sur des missions de sécurité intérieure. Les activités envisagées sont notamment :

- ✓ Elaborer et faire valider des plans stratégiques de développement de la GN et de la GNNT.
- ✓ Développer des dispositifs de suivi de l'activité.
- ✓ Former l'encadrement au commandement d'un service public de sécurité intérieure.
- ✓ Former l'encadrement des unités nomades de la GNNT à l'exercice de ses missions de police administrative et d'appui à l'administration nomade.
- ✓ Elaborer et faire adopter des codes de déontologie.

### **Résultat 2 : La GN et la GNNT forment efficacement leurs personnels aux missions de police civile.**

L'efficacité des dispositifs de formation est actuellement très faible en raison du manque de ressources et de pratiques pédagogiques dépassée. Les activités envisagées sont notamment :

- ✓ Renforcer les capacités de gestion des organes centraux de formation.
- ✓ Créer, Construire et équiper un centre commun de formation continue aux métiers de la sécurité intérieure pour les FSI.
- ✓ Créer, Construire et équiper un centre commun d'entraînement aux techniques d'intervention de police civile pour les FSI.
- ✓ Créer, Construire et équiper un centre de formation des unités méharistes et équestres de la GNNT.
- ✓ Développer les capacités en matière d'ingénierie de la formation.
- ✓ Renforcer l'efficacité des formations initiales et continues aux missions de police civile.

### **Résultat 3 : Le climat général d'impunité et d'insécurité est dissipé.**

Le climat d'insécurité est principalement entretenu par les exactions attribuées au FSI et le contexte d'impunité, en raison notamment des faiblesses de la chaîne pénale. Les activités envisagées sont notamment :

- ✓ Actualiser les textes portant organisation et missions des services d'inspection des FSI.
- ✓ Renforcer les capacités de gestion des services internes d'inspection des FSI.
- ✓ Promouvoir la coopération et les échanges entre les services d'inspection des FSI, les services judiciaires, les autres services de l'Etat et la société civile.
- ✓ Actualiser les textes portant organisation et missions des services d'investigation des FSI.
- ✓ Renforcer les capacités de gestion des unités d'investigation des FSI.
- ✓ Former les officiers des unités nomades de la GNNT à l'exercice de leurs missions d'auxiliaires de police judiciaire

### **Résultat 4 : Les FSI assurent démocratiquement les opérations de maintien de l'ordre, notamment à l'occasion des processus électoraux.**

Les élections présidentielles au Tchad sont prévues en 2011. En leur état actuel, les FSI sont impropres à traiter démocratiquement la sécurisation des processus électoraux. Les activités envisagées sont notamment :

- ✓ Elaborer et faire valider des plans nationaux de sécurisation des grands événements et notamment des processus électoraux.
- ✓ Créer un centre national de commandement des opérations de maintien de l'ordre.
- ✓ Compléter les moyens de communication radio des FSI.
- ✓ Former les autorités administratives compétentes et les hauts cadres des FSI à la gestion des opérations de maintien de l'ordre, notamment à l'occasion des processus électoraux.
- ✓ Actualiser les textes portant organisation et missions des unités MO de la PN et de la GN.
- ✓ Former l'encadrement des unités de maintien de l'ordre et les personnels à la gestion démocratique des foules.

### **2.3. Risques et hypothèses**

Le lancement du projet et son bon déroulement sont soumis au bon fonctionnement général de l'Etat et à la maîtrise des facteurs de déstabilisation interne ou externe. Les budgets consacrés à la sécurité publique devront être à minima maintenus à leur niveau actuel. La volonté politique affichée par l'Etat tchadien d'appuyer la bonne gouvernance et la sécurité publique devra être relayée par les administrations des ministères concernés. Le plan national de sécurité intérieure devra être rapidement adopté.

### **2.4. Questions transversales**

Dans le cadre de sa composante 1, le projet s'attachera à ce que les principes de recrutement garantissent l'égal accès de tous, et notamment des femmes, aux emplois de la sécurité intérieure et à l'enrôlement pour bénéficier des actions de formation.

La protection des droits de l'homme devra être prise en compte lors de la conception des programmes de formation.

Dans une perspective de bonne gouvernance, le projet attache une attention particulière aux différents aspects législatifs et réglementaires liés aux structures soutenues et aux activités développées.

### **2.5. Parties prenantes**

Principalement le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Ministère de la défense, le Ministère des Droits de l'Homme et de la Promotions des Libertés, la Présidence de la République, les partenaires au développement engagés dans la problématique de la réforme des FSI et la société civile, en l'occurrence les ONG/associations.

## **3. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

### **3.1. Mode de gestion**

Gestion décentralisée partielle via la signature d'une convention de financement avec le Gouvernement de la République du Tchad. La Commission exerce un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf dans les cas où les devis-programmes s'appliquent, pour lesquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés publics de plus 50 000 EUR et peut exercer un contrôle ex post pour ceux ne dépassant pas 50 000 EUR. La Commission exerce un contrôle ex ante de toutes les procédures d'attribution de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission, sauf dans les cas où les devis-programmes s'appliquent, pour lesquels les paiements sont exécutés par le pays bénéficiaire pour les coûts de fonctionnement et les contrats dont le montant ne dépasse pas les plafonds indiqués dans le tableau ci-après. L'ordonnateur compétent s'assure, par l'utilisation du modèle de convention de financement en gestion décentralisée, que la séparation des fonctions d'ordonnancement et de paiement ou des fonctions équivalentes au sein de l'entité délégataire est effective et permet en conséquence de procéder à la décentralisation des paiements pour les contrats dont le montant ne dépasse pas les plafonds indiqués ci-contre :

Travaux	Fournitures	Services	Subventions
< 300 000 EUR	< 150 000 EUR	< 200 000 EUR	≤ 100 000 EUR

Le pouvoir adjudicateur du projet est l'ordonnateur national du FED. Le maître d'œuvre est le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique ; il est assisté d'un maître d'œuvre délégué, la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN). Un comité de pilotage présidé par l'ON et un comité de suivi opérationnel seront mis en place. Une assistance technique long terme est prévue pour appuyer le Coordinateur National du Projet. Cette assistance sera complétée par des missions d'expertise court terme.

Les activités seront mises en œuvre à travers des devis-programmes, des contrats de services, de fournitures et de travaux.

### **3.2. Procédures de passation de marchés, d'octroi de subventions et de devis programmes**

Contrats : Tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standard établis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause.

La participation au marché pour l'action décrite par la présente fiche est ouverte à toutes les personnes physiques et morales visées par le Règlement Financier applicable au 10<sup>ème</sup> FED. L'ordonnateur compétent peut étendre la participation à d'autres personnes physiques ou morales sous couvert du respect des conditions établies par l'article 20 de l'annexe IV de l'accord de Partenariat ACP-CE.

Règles spécifiques applicables aux subventions : Les critères de sélection et d'attribution essentiels pour l'octroi de subventions sont définis dans le «Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE». Ces critères sont établis conformément aux principes stipulés au Titre VII "Subventions" du règlement financier applicable au 10<sup>ème</sup> Fonds européen de développement. Toute dérogation à ces principes doit être dûment justifiée, en particulier lorsque :

- Le financement de l'action est intégral (dérogation au principe du cofinancement) : le taux de cofinancement maximal envisageable pour les subventions est de 90 %. Un financement intégral ne peut être accordé que dans les cas visés à l'article 109 du règlement (CE) n° 215/2008 du Conseil du 18 février 2008 portant règlement financier applicable au 10<sup>ème</sup> Fonds européen de développement.
- Dérogation au principe de non-rétroactivité : une subvention peut être octroyée pour une action ayant déjà commencé si le candidat peut démontrer la nécessité de démarrer l'action avant l'attribution de la subvention, conformément à l'article 108 du règlement financier applicable au 10<sup>ème</sup> Fonds européen de développement.

Règles spécifiques applicables aux devis-programmes : Tous les devis-programmes doivent respecter les procédures et les documents standards définis par la Commission, tels qu'en vigueur au moment de l'approbation des devis-programmes concernés (cf. le Guide Pratique des procédures applicables aux devis-programmes).

### **3.3. Budget et calendrier**

Le coût total du projet est estimé à 14,5 millions d'euros imputés au PIN du 10<sup>ème</sup> FED. La durée de mise en œuvre opérationnelle du projet est de 48 mois à compter de la date de signature de la convention de financement.

CATEGORIES	CONTRIBUTION CE EN EUR	TOTAL EN EUR	MODALITES DE MISE EN OEUVRE
<b>Composante 1 :</b> <b>Recentrage de la GN et de la GNNT sur leurs missions de police civile.</b>	1 330 000	1 330 000	Contrats de services, fournitures et DP
<b>Composante 2 :</b> <b>Adaptation des dispositifs de formation de la GN et de la GNNT.</b>	3 680 000	3 680 000	Contrats de services, fournitures, de travaux et DP
<b>Composante 3 :</b> <b>Lutte contre l'impunité et l'insécurité.</b>	3 470 000	3 470 000	Contrats de services, fournitures, de travaux et DP
<b>Composante 4 :</b> <b>Gestion démocratique des opérations de maintien de l'ordre et sécurisation des processus électoraux</b>	3 120 000	3 120 000	Contrats de services, de fournitures, de travaux et DP
<b>Investissement.</b>	90 000	90 000	Contrats de fournitures.
<b>Fonctionnement.</b>	400 000	400 000	Devis programmes.
<b>Assistance technique LT</b>	1 500 000	1 500 000	Contrats de service.
<b>Communication et visibilité</b>	50 000	50 000	Devis programmes. Contrats de services.
<b>Audits financiers</b>	80 000	80 000	Contrats de services.
<b>Evaluations</b>	80 000	80 000	Contrats de services.
<b>Imprévus</b>	700 000	700 000	
<b>TOTAL</b>	<b>14 500 000</b>	<b>14 500 000</b>	

La ligne budgétaire «Imprévus» de la contribution communautaire ne peut être utilisée que sous réserve de l'accord préalable de la Commission.

### 3.4. Suivi de l'exécution

Des missions de terrain seront organisées par le maître d'œuvre pour suivre l'avancement du projet. Un Comité de suivi opérationnel (CSO) se réunira chaque trimestre pour analyser les activités réalisées et la programmation pour la période suivante. Le suivi technique interne du projet sera assuré par le Coordonateur du projet et son équipe. Pour l'élaboration des tableaux de bord, un corpus d'indicateurs est proposé qui devra être affiné par la coordination du projet avec une déclinaison annuelle des niveaux d'atteinte attendus après documentation des valeurs initiales.

### 3.5. Évaluation et audit

Une évaluation externe est prévue à mi-parcours et une autre en fin de projet. Les audits des comptes seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

### 3.6. Communication et visibilité

Des logos de l'Union Européenne seront apposés sur les équipements fournis et sur panneaux indiquant les réalisations du projet. La communication et la visibilité des actions du projet seront également assurées par des communications régulières aux médias locaux de tous les événements organisés.